

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1024

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de poursuivre la lutte contre les discriminations, une procédure de médiation destinée aux candidats et candidates au recrutement contestant leur orientation sera créée et la diversification du recrutement des officiers sera poursuivie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose de favoriser l'égalité réelle dans la sélection et la gestion des ressources humaines. La vie militaire est rythmée par de nombreuses étapes, avec des conditions d'accès à des examens et une formation continue, qui écartent des talents de l'accès à des hautes responsabilités. Débloquer ce « plafond de verre » nécessite de favoriser une égalité réelle sur toute une carrière militaire. Dès le recrutement initial, nous proposons de créer une médiation destinée aux candidats.es au recrutement contestant leur orientation. Concernant les grandes écoles militaires, la diversification du recrutement des officiers doit être poursuivie.